

SFR**JUSQU'À
30€
REMBOURSÉS****DU 03/06/14
AU 25/08/14
INCLUS**

Pour l'achat d'une enceinte Supertooth D4 noire

CONDITIONS DE L'OFFRE :

- ▶ Valable du 03/06/2014 au 25/08/2014 inclus.
- ▶ Achetez uniquement en espace SFR ou sur la boutique en ligne (sfr.fr) une enceinte Supertooth D4 noire. Offre réservée uniquement aux clients SFR.
- ▶ Jusqu'à 30€ remboursés dans la limite du prix d'achat d'une enceinte Supertooth D4 noire : si le prix de l'enceinte Supertooth D4 noire est inférieur ou égal à 30€ TTC, le montant remboursé est calculé sur le prix d'achat exact moins 1€ TTC (conformément à la réglementation en vigueur).

**POUR UN REMBOURSEMENT SOUS 3 SEMAINES
RENDEZ-VOUS SUR SFR.ODR.FR****OU POUR UN REMBOURSEMENT SOUS 8 SEMAINES :****1** Remplissez le bulletin ci-dessous ou indiquez vos coordonnées sur papier libre

Indiquez votre n° de ligne SFR

N° de ligne SFR

Civilité M. Mme Melle

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

Avez-vous pensé à toutes vos pièces justificatives?

2 Joignez impérativement à ce bulletin de participation :

- ▶ La photocopie de la facture d'achat ou du ticket de caisse, ou du bordereau de livraison dans l'hypothèse d'une commande sur sfr.fr mentionnant l'achat de votre enceinte Supertooth D4 noire (la date d'achat et la référence de l'enceinte doivent être impérativement entourées),
- ▶ Pour les clients Box de SFR (ADSL ou Fibre) : la photocopie d'une facture de votre Box de SFR datant de moins de 3 mois,
- ▶ Découpez le code-barres qui figure sur l'emballage de la boîte de l'enceinte Supertooth D4 noire (les photocopies ne seront pas acceptées),
- ▶ un RIB/IBAN.

3 Envoyez le tout au plus tard dans les 30 jours suivant l'acte d'achat ACCOMPAGNÉ DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Pensez à respecter la date limite d'envoi

(cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**ODR SFR N°17287
CEDEX 3123
99312 PARIS CONCOURS**Pour suivre le traitement de votre demande, rendez-vous sur sfr.odr.fr ou au **0 821 36 46 56** (0,12€ TTC/mn depuis un poste fixe)

Votre dossier ne sera pas pris en compte sans la totalité des pièces demandées

4 Vous recevrez votre remboursement DANS UN DÉLAI DE 8 SEMAINES MAXIMUM à compter de la date de réception de votre participation conforme (sous réserve du paiement de la première facture).**Un SMS de confirmation vous sera adressé.**Si vous ne souhaitez pas recevoir de SMS de suivi de votre participation, cochez ici

Du 03/06/2014 au 25/08/2014 inclus, achetez une enceinte Supertooth D4 noire uniquement en espace SFR ou sur la boutique en ligne sfr.fr. Offre réservée uniquement aux clients SFR. Un seul remboursement par numéro d'appel dans la limite de 2 par foyer (même nom, même adresse) et de 2 par RIB/IBAN. Dans la limite des stocks disponibles. Sous réserve d'envoi des pièces justificatives dans les 30 jours suivant l'acte d'achat. Toute demande incomplète, illisible ou raturée ne pourra être prise en compte. Les clients n'ayant pas envoyé de RIB/IBAN seront remboursés par lettre-chèque. Il ne sera répondu à aucune réclamation après le 25/11/2014. Les frais d'envoi et de photocopie sont à la charge du participant. Le présent bulletin une fois validé vaudra un remboursement maximum de 30€ TTC (soit 25,00€ HT et 5,00€ de TVA à 20%) de l'enceinte Supertooth D4 noire, accordé par la société SFR, 12 rue Jean-Philippe RAMEAUX- ZAC Landy Pleyel - 93200 SAINT-DENIS. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et d'opposition sur les données vous concernant, utilisées par SFR pour la gestion de votre compte et pour toute opération de marketing direct. Vous pouvez vous opposer à leur communication à des tiers (communication à des fins d'étude ou de prospection pour des opérations commerciales). Pour exercer vos droits, envoyez un courrier avec vos nom, prénom, numéro d'appel SFR et copie de votre pièce d'identité à : «Courrier SFR Mobile- TSA 73917- 62978 Arras Cedex 9 ».